

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/03

OBJET : Budget primitif 2010 : Politique départementale en faveur de l'implantation et du développement des entreprises.

RÉSUMÉ : Ce rapport présente l'ensemble des propositions budgétaires relatives aux interventions économiques du Département permettant la poursuite des actions engagées dans ce domaine : implantation et développement des entreprises, soutien financier du Département pour les actions menées par différents organismes partenaires tels que S.M.D., l'agence de développement économique du Département, l'A.R.D., les G.I.P., DATAGORA et le Syndicat mixte du pôle d'activité de l'aérodrome de Villaroche notamment. De nouveaux dispositifs proposés en inscription budgétaire vous sont présentés dans le rapport intitulé « Plan de sortie de crise » au cours de cette même séance.

En fonctionnement, tous programmes confondus, les crédits proposés s'élèvent à 4,72 M € (5,12 M€ au BP 2009) et se répartissent de la manière suivante : 0,93 M€ (1,05 M€ au BP 2009) pour le programme « Implantation des entreprises », 0,45 M€ (0,48 M€ au BP 2009) pour le programme « Développement des entreprises », 3,35 M€ (3,59 M€ au BP 2009) pour le programme « Autres actions économiques ».

Pour les dépenses d'investissement, tous programmes confondus, les autorisations de programme proposées s'élèvent 6,2 M€ (5,76 M€ au BP 2009) et se déclinent de la manière suivantes : 2,99 M€ (2,19 M€ au BP 2009) pour le programme « Implantation des entreprises » ; 1 M€ (0,45 M€ au BP 2009) pour le programme « Développement des entreprises », 2,21 M€ (3,15 M€ au BP 2009) pour le programme « Autres actions économiques ». Les crédits de paiement s'élèvent à 3,61 M€ contre 3,01 M€ au BP 2009.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent des programmes « Implantation des entreprises », « Développement des entreprises » et « Autres actions économiques ».

I - IMPLANTATION DES ENTREPRISES

I. A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I. A – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Fonds d'aide à l'implantation d'entreprises	400 000,00
SMD – Accueil d'investisseurs	440 000,00
Cotisation A.R.D.	62 900,00
GIP Sud Seine-et-Marne	23 580,50
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	926 480,50

Opération « Fonds d'aide à l'implantation d'entreprises » : 400 000 € (548 000 € au BP 2009)

Ce fonds, principal dispositif d'aide à l'implantation d'entreprises est destiné à encourager les projets d'implantation de nouvelles entreprises dans le département mais également à soutenir les extensions des entreprises seine-et-marnaises. L'aide départementale permet de réduire pendant 6 ans les loyers dus par l'entreprise au crédit bailleur. L'organisme de crédit bail perçoit l'aide départementale et la reverse intégralement à l'entreprise pendant les six premières années du financement.

Les crédits proposés correspondent aux bonifications à verser au titre de l'année 2010, ils concernent aujourd'hui 17 dossiers.

Opération « S.M.D. – Accueil d'investisseurs » : 440 000 € (436 000 € au BP 2009 et 400 000 € après DM2 2009)

L'opération « Accueil d'investisseurs » permet à l'agence de développement économique Seine-et-Marne Développement de mener des opérations de prospection ou de marketing pour valoriser la Seine-et-Marne et détecter de nouveaux investisseurs. Ces opérations sont menées en compte propre ou en partenariat avec l'ARD ou avec des collectivités ainsi qu'avec des partenaires privés comme Aéroports de Paris (A.D.P) ou Disneyland Paris par exemple. Les crédits proposés pour cette opération sont en légère progression par rapport à l'exercice précédent.

Les opérations proposées pour 2010 s'organisent autour des différentes cibles retenues pour renforcer l'attractivité de notre territoire. Ces cibles sont à la fois sectorielles, éco-activités et ville durable, TIC, aéronautique, ou correspondent à des marchés, grands comptes, investisseurs institutionnels, PMI-PME.

Au cours de l'année 2009, les opérations menées par Seine-et-Marne Développement ont permis de détecter 422 projets. Parallèlement, l'agence a participé à l'implantation de 89 entreprises représentant 1 099 emplois.

Pour 2010, le programme prévisionnel a été conçu en cohérence avec les actions menées par l'agence régionale. Il prévoit notamment la participation de l'agence Seine-et-Marne Développement aux opérations suivantes :

Dans le domaine des Éco-activités et ville durable :

- salon international des équipements pour l'environnement, technologies et services pour l'Industrie et les collectivités locales (POLLUTEC) ;
- salon des énergies renouvelables ;
- salon INTERCLIMA ;
- salon EXPOBOIS ;

Dans le domaine des TIC :

- salon mondial de la bureautique, de l'informatique et des télécommunications (CEBIT) à Hanovre ;
- CEATEC à Tokyo, salon dédié au high-tech, robotique et nouvelles tendances ;

Dans le domaine de l'aéronautique :

- salon européen de l'aviation d'affaire (EBACE) à Genève ;
- salon aéronautique de Berlin.

Dans le domaine des PME :

- salon de sous-traitance industrielle (MIDEST) à Villepinte ;
- Mission multisectorielle en Grande Bretagne ;

Dans le domaine des grands comptes et investisseurs immobiliers :

- marché international des professionnels de l'immobilier (M.I.P.I.M.) ;
- salon de l'immobilier d'entreprise (S.I.M.I.).

Opération « Cotisation A.R.D. » : 62 900 € (comme au BP 2009)

L'Agence Régionale de Développement (A.R.D.) a aujourd'hui 8 années d'activité. Créée fin 2000 à l'initiative du Conseil régional et des chambres de commerce d'Île-de-France pour faire face à la concurrence internationale en matière d'attraction des investissements privés, l'A.R.D.

a maintenu un niveau d'activité élevé sur sa mission traditionnelle d'accompagnement des projets d'implantation et s'adapte aujourd'hui aux nouveaux enjeux économiques.

Le bilan d'activités de l'A.R.D fait apparaître que l'Île-de-France a confirmé sa position de première région française pour l'accueil des investisseurs étrangers. En effet, 208 projets (créations, extensions et reprises) ont été accueillis. Ce qui représente une augmentation de près de 15% du nombre d'entreprises. Ces implantations génèreront la création de 8 300 emplois.

Il convient de souligner également la croissance régulière du nombre d'implantations qui était de 85 en 2005, 92 en 2006, 96 en 2007 et enfin, 111 en 2008.

Afin de poursuivre la participation du Département au développement économique de l'Ile-de-France, je vous propose d'inscrire au budget une somme de 62 900 € correspondant à la cotisation 2010 à cette association.

Opération « G.I.P. Sud Seine-et-Marne » : 23 580,50 €

Les missions principales du Groupement d'Intérêt Public « Plate-forme de revitalisation et de développement du sud Seine-et-Marne », créé le 7 juillet 2006, sont la prospection et le suivi préventif des entreprises, la revitalisation et le développement économique du territoire ainsi que l'accompagnement des travailleurs touchés par les restructurations. L'objectif fixé est la création d'au moins 450 emplois en trois ans. A ce nombre, il convient d'ajouter 20 emplois supplémentaires liés à la signature de la convention HENKEL. Le comité d'engagement a validé, en octobre 2009, la création de 443 emplois.

Une inscription budgétaire de 23 580,50 € est proposée pour 2010 correspondant à la participation du Département aux frais de fonctionnement du GIP (3 000 €) et le solde pour la réalisation d'une étude de revitalisation économique par le Cabinet « SODIE », initialement prévu pour 2009, mais qui ne sera versé qu'en 2010.

I. B - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

I. B - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Requalification des Z.A. – Défi 1 – Action 3 de l'Agenda 21	2 000 000	300 000
Fonds départemental « Attractivité »	900 000	400 000
Aide au commerce rural	90 000	30 000
Total de l'AP de dépenses 2010	2 990 000	730 000

Opération « Requalification des zones d'activités » : 2 000 000 € (Défi 1 – Action 3 de l'Agenda 21)

Ce dispositif permet de soutenir les collectivités locales dans le cadre de la requalification de leurs zones d'activités économiques dégradées, lorsqu'elles ont une surface d'au moins 10 hectares, en les aidant à entreprendre des travaux d'investissement nécessaires à leur pérennité, et en intégrant la problématique du développement durable. L'aide départementale est égale à 25% du montant H.T des travaux et plafonnée à 1 M€ par zone d'activité.

Une étude diagnostic doit être réalisée afin de quantifier les besoins de requalification des principales zones du département. Cet état des lieux permettra d'établir une programmation d'opérations à réaliser sur 5 ans.

L'AP demandée permettra de financer deux projets actuellement à l'étude et qui devraient être présentés à l'Assemblée départementale en 2010. Il s'agit de :

- la requalification de la Z.A de Savigny-le-Temple/Cesson,
- la requalification de la Z.A de Lagny-sur-Marne et de la partie nord des Courtilières à Saint-Thibault-des-Vignes présentée par la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire.

Opération « Aide au commerce rural » : 90 000 €

L'aide départementale est calculée sur le coût des travaux à hauteur de 20 % plafonnée à 30 000 €, soit une prévision pour 3 projets. Pour 2010, les communes de Sivry-Courtry, Messy et Ussy-sur-Marne ont déposé un dossier.

Fonds départemental « Attractivité » : 900 000 €

Un fonds «attractivité» a été créé pour répondre au financement de dossiers structurants relevant du développement économique ainsi qu'au financement départemental des «Pactes» créés par la Région. Il se substitue à différents dispositifs existants : l'aide au foncier, l'aide aux locaux d'activité et l'aide à l'implantation.

Les bénéficiaires seraient les maîtres d'ouvrages publics (intercommunalités, syndicats mixtes, EPA ...), les sociétés d'économie mixte, les structures porteuses de PPP (partenariats publics privés), les associations soumises à la loi de 1901.

Les opérations éligibles devraient contribuer au renforcement de l'attractivité économique du département. Elles s'inscrivent dans les objectifs prioritaires poursuivis par le Conseil général (Développement durable, Politiques contractuelles, Projet de Territoire...) et pourront notamment concerner les projets d'investissement suivants :

- aménagement de parcs d'activités (Défi 1 – Action 3 de l'Agenda 21), construction de bâtiments d'activités, construction de pépinières d'entreprises ou d'incubateurs, réalisation d'investissements liés à la recherche ou à l'innovation (démonstrateurs, centres de recherche), fonds d'amorçage de projets.

La restitution d'un fonds de garantie confié à l'organisme OSEO, d'un montant d'environ 1,2 M€, ainsi que les 100 000 € initialement proposés pour l'opération « Aide aux locaux d'activité » (opération abandonnée), permettront le financement de cette nouvelle opération pour 2010.

I.B - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Requalification des Z.A.	2006	1 410 929,65	250 836,00
Requalification des Z.A.	2007	975 000,00	349 588,10
Aide au commerce rural	2008	77 600,00	30 000,00
Aide au commerce rural	2009	60 000,00	30 000,00

Total des CP 2010	660 424,10
--------------------------	-------------------

Opération « Requalification des Zones d'activités »

Ces crédits correspondent aux projets de requalification de la Z.I de Melun/Vaux-le-Pénil et d'Ozoir-la-Ferrière actuellement en cours de réalisation.

Opération « Aide au commerce rural » 2008 et 2009

Les crédits correspondent aux dossiers des communes de Congis-sur-Thérouanne, Presles-en-Brie, Bannost-Villegagnon et Bagneaux-sur-Loing pour lesquels aucun versement n'est intervenu à ce jour.

Le total des crédits de paiement 2010 pour le programme « Implantation des entreprises » s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 390 424,10 € pour les dépenses d'investissement.

II - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

II. A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II. A - 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
S.M.D. – Soutien à la création d'entreprises	250 000
S.M.D. – Conseil aux entreprises	200 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	450 000

Opération « S.M.D. – Soutien à la création d'entreprises » : 250 000 € (253 000 € au BP 2009 et 235 000 € après DM2 2009)

Particulièrement dynamique sur notre territoire avec 11 211 entreprises nouvelles en 2009, la création d'entreprises est un des leviers importants de notre politique de soutien à l'activité économique et à l'emploi.

Les crédits proposés pour cette opération sont sensiblement stables par rapport à l'exercice précédent. Ils permettront à Seine-et-Marne Développement d'initier et de soutenir les différents partenaires de la création et de la reprise d'entreprises en Seine-et-Marne. Ils permettent

aussi à l'agence d'animer le réseau « C.R.E.A. 77 » qui rassemble 80 partenaires de la création d'entreprises.

Les partenaires soutenus financièrement sont actuellement, sans préjuger des nouveaux partenariats qui pourraient être conclus par l'agence:

- la C.C.I. pour le programme départemental de la transmission / reprise d'entreprises ;
- les pépinières d'entreprises (actions mutualisées de renforcement des « services experts ») ;
- Nord Seine-et-Marne Initiatives, P.F.I.L.E. du nord du département (Plate forme d'initiatives locales) ;
- Melun Val-de-Seine Initiatives, P.F.I.L.E. du sud du département ;
- Sud Ile-de-France Entreprendre ;
- Club Invest. 77, le club de Business Angels du département ;
- la Boutique de gestion de Seine-et-Marne.

Opération « S.M.D. – Conseil aux entreprises » : 200 000 € (226 000 € au BP 2009 et 200 000 € après DM2)

Créée depuis plusieurs années, la subvention « Conseil aux entreprises » est en diminution sensible par rapport au BP 2009 (226 000 €). Elle permet à Seine-et-Marne Développement d'acheter des prestations externes d'expertise dans plusieurs domaines : les finances, l'environnement et le développement durable, les ressources humaines. Ces opérations peuvent être individuelles (expertise Géode de la Banque de France), ou bien collectives (partenariat avec l'Union des métiers de la métallurgie ou les chambres de métiers).

II. B- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

II. B – 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Développement économique des franges	200 000	0
E.Transformation	200 000	100 000
Fonds d'aide à l'innovation	250 000	200 000
Aide à l'innovation partenariale	350 000	100 000
Total de l'AP de dépenses 2010	1 000 000	400 000

Opération « Développement économique des franges » : 200 000 €

Cette aide, permet de financer, en complémentarité avec la Région, des projets d'investissements ou de création d'emplois dans des entreprises situées dans les franges de Seine-et-Marne (17 cantons).

Pour 2010, les crédits proposés correspondraient au financement de 4 projets.

Opération : « Fonds d'aide à l'innovation » : 250 000 €

Ce fonds est conçu comme un abondement de l'Aide Régionale à l'Innovation et aux Transferts de Technologie (A.R.I.T.T.). Le montant de l'aide s'élève à 50 000 € maximum par dossier.

Le 18 juin dernier, la Région a adopté de nouvelles dispositions dans le cadre de son schéma régional de soutien à l'innovation technologique et a créé le 17 octobre 2008 le centre francilien de l'innovation (C.F.I), en remplacement des CRITT. Aussi, le Département a-t-il ajusté son intervention sur ce nouveau dispositif régional. Celui-ci permettra d'abonder les nouvelles aides régionales « à la Maturation de Projets » et « à l'Innovation Responsable » avec la possibilité de verser désormais directement l'aide aux entreprises, avec un acompte à la signature de la convention avec l'entreprise et le solde à la fin de l'opération. Le rapport relatif à l'adaptation du Département au nouveau dispositif régional d'aide à l'innovation vous a été présenté en séance du 18 décembre dernier.

Opération : « Aide à l'innovation partenariale » : 350 000 €

Cette nouvelle aide permettra un soutien financier pour des projets financés dans le cadre des pôles de compétitivité dès lors que les dossiers ne relèvent pas des trois pôles auxquels le Département a décidé d'adhérer. Cette possibilité devrait permettre d'accroître le soutien départemental aux projets innovants de recherche et développement portés par des PME seine-et-marnaises et donc d'améliorer leur compétitivité.

Opération : « E-Transformation » : 200 000 €

En continuité de l'action menée pour l'aménagement numérique du territoire, ce dispositif initié par la Région permet le développement des usages numériques dans les PME et TPE. Ainsi, en s'associant avec la Région, le Département finance des études puis des réalisations d'applications informatiques telles qu'une solution de voix ou de téléphonie sur IP, voire de visiophone, des équipements mobiles favorisant le travail à distance ou le télétravail, l'externalisation des processus organisationnels de l'entreprise (gestion de la paye, relation avec les fournisseurs...).

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Développement économique des Franges	2006	90 000	16 400
Développement économique des Franges	2007	215 000	65 000
Développement économique des Franges	2008	140 000	25 000
Développement économique des Franges	2009	50 000	50 000
Renforcement Technologique des entreprises	2008	300 000	150 000
Fonds d'aide à l'innovation	2009	250 000	39 650
Total des CP 2010			346 050

Opération « Développement économique des Franges »

Ces crédits correspondent aux montants des aides restant à verser pour des projets adoptés par la Commission permanente.

Opération « Renforcement Technologique des entreprises »

Ce dispositif, basé sur un partenariat avec l'organisme financier « OSEO Financement » permet à des P.M.E. de bénéficier d'une aide départementale diminuant les intérêts des prêts participatifs au développement.

Le montant de l'aide correspond à 20 % du prêt plafonné au montant des fonds propres de l'entreprise avec un minimum de 15 000 € et un maximum de 100 000 € par dossier, soit une aide pouvant varier de 3 000 à 20 000 €.

Les crédits de paiements pour cette opération avaient initialement été répartis sur les années 2008 et 2009 à raison de 150 000 € par an. Mais, la totalité des crédits versés en 2008 n'étant pas utilisée, les crédits 2009 ont été exceptionnellement reportés à 2010.

Opération « Fonds d'aide à l'innovation »

Ces crédits correspondent aux montants des aides restant à verser pour des projets adoptés sur l'AP 2009 par la Commission permanente.

Le total des crédits de paiement 2010 pour le programme « Développement des Entreprises » s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 746 050 € pour les dépenses d'investissement.

III - AUTRES ACTIONS ÉCONOMIQUES

III. A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

III. A – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Moyens d'actions S.M.D.	2 889 205
G.I.P. (Groupement d'intérêt public) Roissy C.D.G. Emploi	30 000
Subvention Centre de Ressources et Valorisation.-DATAGORA	100 000
Participation Pépinières d'entreprises	21 000
Pôles de compétitivité	75 000
S.M.D. – Animation Pôle de compétitivité	75 000
Participation aérodrome de Villaroche	70 000
Soutien à l'économie sociale et solidaire – Défi 2 action 11 de l'Agenda 21	15 000
Exposition universelle de Shanghai	500
Subventions diverses	72 655
Cotisations diverses	165
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	3 348 525

Opération « Moyens d'actions S.M.D. » : 2 889 205 €

- Fonctionnement de Seine-et-Marne Développement : 1 904 205 € contre 1 874 432 € au BP 2009 et 1 858 190 € en DM2

La présente opération correspond à la plus grande partie des subventions accordées à Seine-et-Marne Développement pour son fonctionnement et ses activités propres.

Seine-et-Marne Développement a pour objet la recherche et la mise en œuvre des moyens visant à assurer et faciliter le développement économique de notre département, ainsi que la promotion de celui-ci en France et à l'étranger.

L'association assure une coordination générale entre les agents économiques, les administrations et l'ensemble des élus de Seine-et-Marne. Elle concourt à la bonne fin de toute opération de création, d'implantation, de maintien et d'expansion d'entreprises sur le territoire seine-et-marnais.

Globalement, les subventions attribuées à l'agence de développement représentent une somme de 2 889 205 €, réparties entre le fonctionnement de l'agence et ses activités propres selon la décomposition qui suit :

- « S.M.D. -Développement à l'international » : 300 000 € contre 303 000 € au BP 2009 et 270 000 € après DM2

Le programme prévisionnel est articulé autour de plusieurs objectifs :

- participer à des opérations de marketing international, seule ou en partenariat avec l'ARD, d'autres territoires (l'Essonne en Allemagne par exemple), ou bien des partenariats plus larges comme dans le cas d'HUBSTAR Paris ;

- encourager les entreprises à exporter, en particulier par des actions destinées aux primo-exportateurs. Des synergies seront recherchées avec UBIFRANCE ;

- conclure des partenariats économiques avec des territoires qui partagent avec la Seine-et-Marne des problématiques communes, en particulier dans le domaine de la ville durable.

- « S.M.D. – Information économique » : 200 000 € comme au BP 2009 et 190 000 € après DM2

La cellule d'information économique de Seine-et-Marne Développement produit et commande des études économiques. Sa collection de publications est très largement diffusée sur le territoire. Des travaux sont aussi menés sur la détection, la plus en amont possible, des risques de défaillance d'entreprises.

- S.M.D. – Projets Collectifs » : 70 000 € contre 253 000 € au BP 2009 et 220 000 € après DM2

La subvention demandée pour 2010, en très forte diminution par rapport à 2009, traduit le choix de Seine-et-Marne Développement de répondre aux contraintes budgétaires de la manière la plus pertinente possible.

Ce choix impliquera donc pour l'exercice 2010 de strictement limiter le renouvellement des partenariats conclus avec les collectivités locales et les principaux partenaires de l'agence, compagnies consulaires, syndicats professionnels, associations.

- S.M.D. – Promotion communication » : 415 000 € contre 453 267 € au BP 2009 et 395 000 € après DM2

Le programme prévisionnel 2010 prévoit, sur la base des opérations de communication menées depuis trois ans, de renforcer certains supports en tenant compte d'une meilleure mise en cohérence de l'ensemble des produits de communication développés par l'agence. Sont envisagés les projets suivants :

- évolution légère de la maquette de « Trajectoires », dont la diffusion sera par ailleurs augmentée ;

- renouvellement des gammes d'éditions et du guide de la création d'entreprises;

- rénovation du site seine-et-marne-invest.com. dans une version apportant plus de services, organisée autour de la communauté des entreprises seine-et-marnaises. Plus de 700 entreprises adhèrent aujourd'hui au site collaboratif produit par l'agence.

Opération « G.I.P. Roissy C.D.G Emploi » : 30 000 € comme au BP 2009

Le G.I.P. « Roissy C.D.G. Emploi » a été créé en 1998, dans le cadre des mesures proposées par le Ministère des Transports en accompagnement de l'essor économique de la plateforme aéroportuaire de Paris Charles-de-Gaulle.

La signature d'une nouvelle convention est prévue en 2010. Les crédits proposés correspondent à la participation du Département aux frais de fonctionnement du G.I.P. dont l'un des projets pour 2010 est le pilotage des actions en faveur de l'emploi dans le cadre du « Pacte » régional.

Opération « C.R.V.-DATAGORA »: 100 000 € comme au BP 2009

Dans un contexte de tension économique et de concurrence accrue entre les territoires (régionaux, nationaux et européens) en matière d'implantation des entreprises, DATAGORA a pour mission principale de valoriser les atouts du pôle de Roissy auprès d'investisseurs potentiels afin d'emporter leurs décisions d'implantation.

Les crédits inscrits pour 2010 correspondent à la contribution départementale annuelle aux charges de fonctionnement de DATAGORA.

Les trois autres membres fondateurs (le Département du Val d'Oise, le Département de Seine-Saint-Denis et Aéroports de Paris) ainsi que la Région Ile-de-France contribueront à même hauteur.

Opération « Participation Pépinières d'entreprises » : 21 000 € comme au BP 2009

Ce montant correspond à l'adhésion du Département à la structure « Aéroport Roissy C.D.G. », pépinière d'entreprises créatrice d'emplois et à fort potentiel, la vocation de cette pépinière étant d'utiliser le pôle de Roissy comme un « catalyseur » économique et d'essaimer les entreprises créées dans les départements limitrophes.

Opération « Pôles de compétitivité » : 75 000 € comme en 2009 après DM2

Ces crédits correspondent aux cotisations que le Département verse, en tant que membre adhérent, aux associations de gouvernance des Pôles de compétitivité « Advancity VMD (20 000 €) », « Cap Digital (30 000 €) » et « ASTech (25 000 €) ».

Opération « SMD – Animation Pôle de compétitivité » : 75 000 € contre 100 000 € au BP 2009 et 90 000 € après DM2

Cette inscription correspond à la participation de SMD dans les structures d'animation des pôles de compétitivité auxquels participe la Seine-et-Marne : ADVANCITY, Cap Digital et AS Tech.

Le soutien aux structures de gouvernance des pôles est essentiel pour permettre d'organiser les filières sur notre territoire et d'essayer de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises seine-et-marnaises aux projets collaboratifs initiés par les Pôles.

En ce qui concerne les collectivités, il est important de diffuser et de valoriser les projets des pôles afin qu'elles puissent bénéficier de leur dynamique.

Opération « Participation aéroport de Villaroche » : 70 000 € comme au BP 2009

Les crédits correspondent à la contribution du Département aux charges d'exploitation de la plate-forme gérée par le syndicat mixte du pôle d'activités de l'aéroport de Villaroche. Chacune des trois collectivités (le Département, la Communauté d'agglomération de Melun-Val-de-Seine et le Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart), contribue pour un tiers aux charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

Opération « Soutien à l'économie sociale et solidaire » : 15 000 € contre 10 000 € au BP 2009 (Défi 2 – Action 11 de l'Agenda 21)

Ce montant correspond à l'adhésion du Département au centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire (10 000 €) et à la participation du Département pour la mise en œuvre d'une action intitulée "La Fabrique à initiatives", qui sera portée par la Maison de l'emploi et de la formation de Sénart (5 000 €).

L'objectif est de créer un point-relais entre les Collectivités, l'Etat, les acteurs de l'ESS, les acteurs de la création d'entreprise et les Chefs d'entreprises qui proposent de nouvelles actions ou des opportunités de marché, avec ceux qui souhaitent développer une offre d'insertion ou de service solidaire sur leur territoire et ceux qui souhaitent développer une nouvelle activité qui répond à un besoin et à un intérêt collectif.

La Fabrique fera également le lien avec les structures existantes (AFILE, Initiatives77, SMD, PFILE...).

Le budget global de cette expérimentation s'élève à 153 300 € pour 2010, le financement est assuré par l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et Consignation, le SAN. Le Conseil général est sollicité à hauteur de 5 000€ pour 2010.

↳ Opération : « Exposition universelle de Shanghai » : 500 €

Ce montant correspond à l'adhésion du Conseil général à l'association chargée de l'organisation de la représentation des collectivités franciliennes à cette manifestation.

Opération « Subventions diverses » : 72 655 € comme en 2009 après DM2

Les subventions inscrites sur cette opération concernent notamment l'association des consommateurs « ORGECO » pour un montant de 1 780 € (identique à 2009) et les unions syndicales de salariés pour un montant de 70 875 € (identique à 2009).

Opération « Cotisations diverses » : 165 €

Cette opération regroupe les cotisations versées à Seine-et-Marne Développement (15 €) et à DATAGORA (150 €).

III. B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

III. B – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Remboursement d'intérêts sur avances	8 063
Total de l'enveloppe de recettes 2010	8 063

Opération « Remboursement d'intérêts sur avances » : 8 063 € contre 9 715 € au BP 2009

Cette opération concerne globalement le remboursement en intérêts de l'ensemble des avances faites par le Département aux communes, districts et organismes divers.

Je vous propose d'inscrire au budget primitif 2010 une somme de 8 063 € au titre des « contrats de développement économique et commercialisation des zones d'activités ».

III. C – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

III.C - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Pôles de compétitivité	2 150 000	350 000
Embranchements Z.A.E.	56 000	0
Total de l'AP de dépenses 2010	2 206 000	350 000

Opération « Pôles de compétitivité » : 2 150 000 € contre 3 000 000 € au BP 2009 et 550 227 € après DM2

Les pôles de compétitivité (désormais au nombre de 71 dont 7 franciliens) favorisent le rapprochement d'entreprises, de laboratoires de recherches et d'établissements d'enseignement supérieur. Ils ont pour objectif de favoriser le dynamisme sur un territoire en favorisant la création et le développement de projets innovants. Ils offrent l'opportunité pour le territoire de renforcer sa visibilité en matière de ressources de formation et de recherche.

Aujourd'hui, le Département adhère à 3 pôles : « Advancity VMD », « Cap Digital Paris Région » et « ASTech Paris Région ». Depuis la mise en place de cette politique, le Département a cofinancé 23 projets (Laboratoires et PME sur 2007 et 2008) pour un montant total de 4 281 531 € qui se répartissent de la façon suivante : 3 078 242 € pour les entreprises et 1 203 289 € pour les laboratoires.

Sur l'AP 2009, seront affectés les projets d'une entreprise et d'un laboratoire, respectivement présentés en CP du 7 décembre 2009 et du 4 janvier 2010, pour un montant total de 550 227 €.

Sur l'AP 2010, il pourrait être proposé lors d'une prochaine Commission permanente le projet d'un laboratoire pour un montant d'aide qui s'élèverait à 462 645 €.

Une partie de ce montant sera déléguée à la DEESF dans le cadre du financement des travaux engagés par des laboratoires seine et marnais, en fonction du nombre de dossiers agréés par la Commission permanente.

Opération « Embranchements des ZAE » : 56 000 € comme au BP 2009

Cette opération est inscrite dans le contrat particulier Région-Département. Le montant proposé concerne le lancement d'études technique et économique pour la future mise en œuvre de travaux d'infrastructure co-financés par le Département et la Région.

III.C - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Pôles de compétitivité	2007	1 541 458	253 346
Pôles de compétitivité	2008	1 804 236	677 824
Pôles de compétitivité	2009	550 227	100 000
Embranchements ZAE	2009	56 000	28 000
Etude centre d'exposition et de congrès	2008	50 000	20 000
Aérodrome Villaroche	2009	100 000	50 000
Total des CP 2010			1 129 170

Opération « Pôles de compétitivité » 2007, 2008 et 2009

Ces crédits correspondent à la participation du Département aux 18 projets coopératifs retenus par l'Assemblée départementale en 2007, 2008 et 2009.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 479 170 € pour les dépenses d'investissement

III. D - RECETTES D'INVESTISSEMENT

III. D -1- OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Remboursement en capital	39 963	39 963
Total de l'AP de recettes 2010	39 963	39 963

Cette opération concerne globalement le remboursement en capital de l'ensemble des avances faites par le Département aux communes, districts et organismes divers.

Je vous propose d'inscrire au budget primitif 2010 une somme de 39 963 €, se répartissant comme suit :

- 27 767 € au titre des « contrats de développement économique et zones d'activités » contre 26 879 € au BP 2009,

- 12 196 € au titre des entreprises sinistrées lors de la tempête du 26 décembre 1999 ainsi que les tempêtes de grêle des 2 et 7 juillet 2000,

Soit un total de recettes de 39 963 € contre 61 930 € au budget primitif 2009.

Le total des crédits 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 39 963 € pour les recettes d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2010,

pour les dépenses de fonctionnement,

- la liste des enveloppes prévisionnelles de subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/03 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. AÏELLO
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Politique départementale en faveur de l'implantation et du développement des entreprises.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Sur le programme « Implantation des entreprises » :

I – Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Requalification des Z.A.	2 000 000
Fonds départemental « Attractivité »	900 000
Aide au commerce rural.	90 000
Total de l'AP de dépenses 2010	2 990 000

II – Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010 en €
Fonds d'aide à l'implantation d'entreprises	CP	400 000
Seine-et-Marne Développement (Accueil d'investisseurs)	AD	440 000

**à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

Sur le programme « Développement des entreprises » :

I – Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
E.Transformation	200 000
Fonds d'aide à l'innovation	250 000
Aide à l'innovation partenariale	350 000
Développement économique des franges	200 000
Total de l'AP de dépenses 2010	1 000 000

II- Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010 en €
Seine-et-Marne Développement (Soutien à la création d'entreprises)	AD	250 000
Seine-et-Marne Développement (Conseil aux entreprises)	AD	200 000

**à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

Sur le programme « Autres actions économiques » :

I-Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Pôles de compétitivité	2 150 000
Embranchements ZAE	56 000

Total de l'AP de dépenses 2010	2 206 000
---------------------------------------	------------------

II - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010 en € en €
Seine-et-Marne Développement (Fonctionnement)	AD séance du 29/01/2010	1 904 205
Seine-et-Marne Développement (Développement à l'international)	AD séance du 29/01/2010	300 000
Seine-et-Marne Développement (Information économique)	AD séance du 29/01/2010	200 000
Seine-et-Marne Développement (Projets collectifs)	AD séance du 29/01/2010	70 000
Seine-et-Marne Développement (Promotion communication)	AD séance du 29/01/2010	415 000
Seine-et-Marne Développement (Animation Pôle de compétitivité)	AD séance du 29/01/2010	75 000
CRV – DATAGORA	AD séance du 29/01/2010	100 000
Soutien à l'économie sociale et solidaire	AD séance du 29/01/2010	15 000
Association ORGECO	AD séance du 29/01/2010	1 780
Unions syndicales des salariés	AD séance du 29/01/2010	70 875

**à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

